



MAIRIE DE BENEVENT L'ABBAYE

ARRÊTÉ

Arrêté N° MA-ARE-2026-012

23 mars 2026

OBJET : Délégation de fonctions au Conseiller Délégué

Le Maire de la Commune de Bénévent-l'Abbaye

Vu l'article L2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à la nomination des Adjoints

ARRETE

Article 1 : Monsieur DIGNAC Emmanuel, est conseiller délégué en charge de la vie associative et culturelle, Maison des Patrimoines, bulletin municipal, à compter du 21 mars 2026.

Article 2 : Monsieur DIGNAC Emmanuel, conseiller délégué en charge de la vie associative et culturelle, Maison des Patrimoines, bulletin municipal, a délégation de signature pour les affaires liées à la délégation qui lui est consentie.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de la Creuse et à Monsieur le receveur municipal.

Le conseiller délégué,
Emmanuel DIGNAC

Pour extrait certifié conforme
le Maire, M. André MAYIGNER

